

DISTRICT DES HAUTES PYRENEES DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES LITIGES

SAISON 2024 – 2025

Réunion du 16 octobre 2025

Procès-verbal n° 05

Président :

- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :

- M. Mathias EXPOSITO

Présents :

- MM. Philippe DEHOUSELLE – Benoît RETOURNE – Christophe ROMO

Excusés :

- MM. Jean-Claude BARRAU – Michel BARRY – Nicolas BRUZEAUD – René GOURIN – Alain TISNES.

Critérium U13

Considérant que :

Par courriel reçu le 13/10/25 à 15h31, le club de SÉMÉAC nous signale le forfait général de son équipe pour la compétition U13 – Niveau 2 – Poule A .

Par ces motifs, et jugeant en premier ressort, la Commission décide :

- Forfait général de l'équipe U13 Niveau 2 – Poule A de SÉMÉAC

Club de SÉMÉAC O. (506120) :

Amende forfait général U13 : 50€

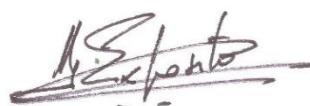
*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes Pyrénées, dans un délai de **7 jours**, à compter du lendemain de la notification des décisions contestées et selon les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Le Président de la CDLD

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name 'Philippe URBAN'.

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, stylized 'M' followed by 'Exposito' in a cursive script, all underlined with a long horizontal stroke.

Mathias EXPOSITO